

# Réunion du Conseil de quartier Cheminots Lorrains

COMPTE RENDU

LE 21 MARS 2019

20H

Salle de restauration  
Centre Technique Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Personnes présentes :</p> <p>Habitants : 30 personnes.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Claude GRAUFFEL, Adjoint délégué à l'Administration Générale, à la Médiation Citoyenne et à la Qualité du Service Public.</p> <p>Fonctionnaires : M. Stéphane GONZALEZ, Chargé de Mission Développement économique, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M<sup>me</sup> Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. François ROTH, Responsable du service Urbanisme, M<sup>me</sup> Karima MOKRANI, Assistante au Pôle des Actions Transversales.</p>

**Ordre du jour** : Synthèse de l'Atelier PLU des Cheminots Lorrains. Installation des artisans au Pôle Bizet et échanges avec les habitants.

En introduction, Monsieur le Maire remercie les habitants d'être venus nombreux et présente les élus et les agents municipaux présents.

M. Le Maire rappelle que « les Cheminots Lorrains » est un quartier historique, avec une conception particulière avec une unité architecturale et que les éventuelles extensions sont soumises à des règles spécifiques. La typologie des maisons permet de préserver cette unité architecturale. Les règles sont similaires à celles du quartier du Brichambeau, les maisons font partie de lotissements qui ont un intérêt patrimonial. C'est pourquoi, les extensions sont réglementées, afin de ne pas dénaturer l'architecture.

M. Roth présente les règles du Plan Local d'Urbanisme régissant les habitations situées dans le quartier. Il revient sur les ateliers réalisés par les architectes: diagnostic, synthèse et définition des objectifs. Le document de synthèse des ateliers, distribué en séance, permet d'intégrer l'histoire du quartier et de se faire une idée des évolutions soutenables possibles. La Métropole votera le PLUi dans 2 ans. Ce PLUi devrait intégrer les préconisations introduites dans le document de synthèse.

## 1/Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

*Un habitant estime que les synthèses élaborées suite aux réunions programmées par la commune avec les architectes ne valent pas avis collectif.*

*Une habitante de la tranche 1 veut réaliser une isolation et s'inquiète du montant de la prestation et souhaite avoir des conseils pour refaire la façade de sa maison en conformité avec les règles régissant le lotissement, sans que le coût ne soit exorbitant.*

*M. Roth : Il y a un intérêt patrimonial qui est protégé par des règles de droit, une modification qui ne les respecte pas peut considérablement impacter la valeur du bien.*

- *Les îlots matérialisés dans le quartier ne sont pas constructibles, aucun aménagement ne pourra être*

*effectué dessus.*

- *Au départ le lotissement était une ZAC. Le cahier des charges de la ZAC n'existe plus, il a été reversé au PLU.*

*Un autre habitant se pose la question quant à l'impasse Bizet pour savoir si l'impasse est concernée. M. Roth répond que le document, synthèse des ateliers qui est diffusé, ne concerne pas l'impasse Bizet.*

## **2/ Les commerces et la zone artisanale :**

*Les cellules artisanales de Bizet sont-elles toutes occupées ?*

M. Gonzalez répond que toutes les cases sont occupées, les artisans installés ont tous des activités diverses. Actuellement, il y a une forte demande pour s'y implanter.

Les habitants expriment leur inquiétude concernant la fermeture de la boulangerie du centre Jeanne d'Arc. Le Maire les rassure en leur expliquant le projet de construction du nouveau centre commercial sur la parcelle située devant le centre Bizet. Pour combler l'absence de boulangerie pendant le temps de construction du nouveau centre commercial, un Carrefour viendra s'installer dans le local situé dans la station Esso.

Concernant la boulangerie située à proximité du square d'Oslo, le propriétaire est en discussion avec plusieurs enseignes.

La démolition du centre Jeanne d'Arc est nécessaire en raison de sa vétusté, il faut parfois démolir pour reconstruire autrement pour préparer l'avenir. Le Maire rappelle aussi le projet de construction de la Nouvelle MJC. Il explique l'enjeu qui est de créer des liaisons entre le monde économique et les quartiers, à travers l'exemple du BIM (modélisation en 3D des quartiers).

Le Maire rappelle la viabilité commerciale de ce secteur en pleine expansion : Centre Bizet, Pharmacie, Pôle Médical... Il explique aussi le choix de création d'un éco-quartier à Biancamaria, les projets à venir : la création du pôle intermodal de Roberval, l'arrivée du tram avenue Jeanne d'Arc en 2023, puis à Roberval en 2028, la construction d'un parking relais à Roberval... L'auto casse 3000 va disparaître et le terrain va être dépollué.

## **3/ Questions sur la voirie :**

*L'allée piétonne située le long du parking de Castorama est bloquée et les piétons qui l'empruntent sont obligés de contourner les obstacles en passant par le parking.*

*Des véhicules stationnent entre la rue Gounod et Chabrier et bloquent la sortie du sentier (notamment au niveau du 180 Gounod).*

*Une habitante réclame plus de places de stationnement le long de l'îlot central (emplacement réservé aux terminus des Bus). La proposition de création de places de stationnements en épi va être étudiée.*

*Pour limiter la vitesse dans certaines rues, il est proposé de créer des chicanes ou des trottoirs traversants.*

Les habitants demandent l'implantation d'un miroir au niveau du carrefour allant de la rue Chabrier vers Goethe. Monsieur DONATI rappelle « *qu'il y a déjà eu plusieurs réunions avec les techniciens de la Métropole et actuellement, il n'y a pas de solution.* »

Au niveau du boulevard de l'Europe vers l'avenue Jeanne d'Arc, les automobilistes arrivent trop vite au niveau du

mur antibruit. Il convient de chercher une solution pour limiter la vitesse dans ce secteur.

Les terrains situés le long du tracé du tram, au boulevard de l'Europe entre la rue Jeanne d'Arc et le Leclerc, ont une largeur suffisante et ne devraient pas être impactés par le passage du tram.

#### 4/Autre point abordé :

*Des jeunes s'installent dans l'impasse Gounod et y restent jusqu'à tard dans la nuit et certains ont dégradé des biens publics.*

Monsieur le Maire assure que les médiateurs de nuit interviendront dans un premier temps.

#### Conclusion :

Pour conclure la soirée, Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation et les invite à partager le verre de l'amitié.

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Contacteur la direction de Castorama pour les informer que le matériel déposé sur le parking gêne le chemin piéton.	Service Démocratie Participative	Dès que possible
Signaler à la Police Municipale les stationnements gênants dans les rues Charles Gounod et Gustave Chabrier ainsi qu'autour de l'îlot central le long de l'emplacement réservé aux bus, en vue de leur intervention.	Démocratie participative	Avril 2019
Réfléchir à un dispositif pour réduire la vitesse dans les rues du quartier. Envoyer un courrier de demande d'étude à la Métropole.	Services Relations Métropole	Dès que possible
Prévenir les médiateurs de nuit de la présence des jeunes dans l'impasse Charles Gounod jusqu'à tard dans la nuit.	Démocratie Participative	Mars-avril 2019